

Protocole entre l'École Polytechnique et l'Association des retraités

Faciliter les relations

Polytechnique accorde une importance à ses personnes retraitées et elle tient à entretenir avec elles des liens privilégiés.

Les personnes retraitées possèdent une connaissance de Polytechnique et ont développé, au cours des années, un sentiment d'appartenance représentant un actif important pour Polytechnique. La participation de celles-ci peut à l'occasion être sollicitée par l'École pour des activités de représentation, de rayonnement, de formation et de tutorat.

Par ailleurs, les personnes retraitées ont des besoins particuliers et distincts de ceux de la main-d'œuvre active. Pour mieux répondre à ces besoins, il importe de mettre en œuvre conjointement un ensemble de moyens qui serviront à cultiver et entretenir des relations harmonieuses avec les personnes retraitées, leur Association et Polytechnique.

Le rôle de l'Association

L'Association des retraités représente les personnes retraitées auprès de Polytechnique afin de faciliter les communications entre celle-ci et ses personnes retraitées.

Des moyens à mettre en œuvre

Afin d'améliorer et de maintenir les relations entre Polytechnique et l'Association, les moyens suivants sont proposés :

- un représentant de Polytechnique sera désigné en tant qu'interlocuteur pour les sujets courants;
- un représentant de l'Association sera désigné en tant qu'interlocuteur pour les sujets courants;
- Polytechnique fournira, au besoin et dans un délai raisonnable, les informations pertinentes qui concernent les personnes retraitées;
- des rencontres statutaires seront tenues régulièrement entre les parties;
- des rencontres particulières pourront être tenues au besoin;
- une liste des sujets à discuter sera établie et des priorités seront identifiées.

Un agenda de départ

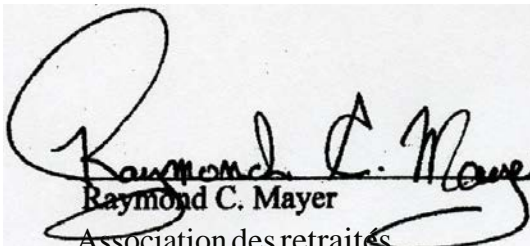
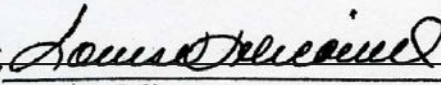
Les points suivants seront discutés et convenus en priorité :

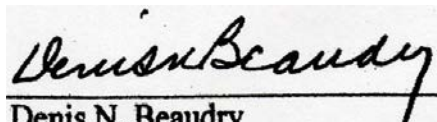
- la consultation entre Polytechnique et l'Association des retraités;
- les moyens offerts par Polytechnique afin de supporter l'administration du secrétariat de l'Association;
- les moyens pris par les parties afin d'assurer des relations harmonieuses entre elles;
- les services qui sont offerts à l'Association;
- les conditions, droits et privilèges aux personnes retraitées.

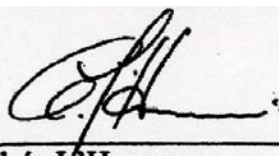
Un bilan

À chaque année, deux membres de l'Association des retraités dont le président, et deux membres de Polytechnique représentés par le directeur de la Direction des affaires institutionnelles et secrétariat général et le directeur du Service des ressources humaines feront le point sur l'application de ce protocole.

Date

 Raymond C. Mayer Association des retraités de l'École Polytechnique	<u>20/12/06</u> Date	 Louise Jolicoeur Direction des affaires institutionnelles et secrétariat général École Polytechnique	<u>20/12/06</u> Date
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

 Denis N. Beaudry Conseiller Association des retraités de l'École Polytechnique	<u>20/12/06</u> Date
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

 Andrée L. Heureux Directrice Service des ressources humaines École Polytechnique	<u>20/12/06</u> Date
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------